



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté de médecine

Bourses McLaughlin du doyen de la Faculté de médecine

Bourse Teva Canada Innovation

Objectif

Ce programme vise à **soutenir la qualité de la formation en enseignement et en recherche clinique** des médecins du réseau d'enseignement clinique de la Faculté de médecine de l'Université Laval.

Offre de bourses entre 5 000 \$ et 40 000 \$

Le nombre de bourses offertes varie chaque année selon les candidatures reçues et leur qualité.

Les bourses sont attribuées :

- à **des résidentes et des résidents** qui ont complété ou qui sont sur le point de compléter leur formation postdoctorale.;
- à des **médecins en exercice** qui veulent effectuer un stage de formation complémentaire (*fellowship*).

La période couverte par une **bourse complète** est normalement d'une année. Une **bourse partielle** peut aussi être accordée, mais elle couvre alors un pourcentage d'une formation minimale d'un an. La ou le titulaire d'une bourse peut postuler pour le renouvellement d'une année en présentant sa demande selon le même échéancier que celui présenté pour l'attribution initiale des bourses.

Les projets d'une durée inférieure à un an ne sont pas recevables sauf par dérogation explicitement signifiée. De plus, les projets pour une formation à distance ne seront pas considérés.

Engagement

Les médecins qui bénéficient d'une bourse McLaughlin du doyen s'engagent, au terme de leur formation, à venir travailler dans l'un des établissements du réseau hospitalier de la Faculté de médecine pour une période d'au moins 3 ans.

Financement du programme

Les montants servant à financer ces bourses proviennent de la Faculté de médecine par l'entremise de plusieurs sources :

- Fonds R.S. McLaughlin
- Fonds de recherche et d'enseignement de la Faculté de médecine
- Fonds départementaux
- Fonds Teva Canada innovation

La contribution de ces bourses est d'un maximum de 40 000 \$ par année.

Critères d'admissibilité

Pour être admissible au programme, vous devez :

- avoir complété ou être en voie de compléter votre formation postdoctorale;
- fournir la preuve de votre avis de conformité au plan d'effectifs médicaux (PEM). Si cet avis de conformité n'a pas encore été émis, vous devez fournir la recommandation de recrutement formulée par l'établissement ou une lettre de la direction de l'établissement signifiant son intérêt à vous recruter à votre retour de formation;
- être recommandée ou recommandé par la directrice ou le directeur du département de la Faculté auquel vous serez rattaché ou rattachée à votre retour de formation.

Soumission d'une candidature

Il vous appartient d'engager le processus par une **rencontre** avec votre directrice ou votre directeur de département facultaire. La possibilité que vous envisagiez une formation complémentaire sera alors analysée suivant les besoins du département de la Faculté.

Contenu du dossier de candidature

Votre dossier doit contenir les documents suivants **DANS L'ORDRE** si vous faites une **demande de bourse** :

- Formulaire intitulé Demande de bourse McLaughlin du doyen dûment rempli et signé;
- Lettre de motivation (2 pages maximum) démontrant :
 - le rôle que vous aurez dans votre milieu d'accueil;
 - l'importance de ce stage dans votre carrière professionnelle;
 - la façon dont cette bourse vous serait utile;
 - la façon d'appliquer et d'intégrer la nouvelle formation dès votre retour;
- Notes finales des diplômes, certificats, maîtrises, Ph.D., etc.;
- Fiches d'évaluation des stages de la résidence des 12 derniers mois (si votre résidence est faite ou a été faite à l'Université Laval, nous nous occuperons de les ajouter à votre dossier de candidature);
- Description détaillée du projet de stage incluant la durée, les dates et les lieux où l'expertise particulière sera acquise, description des tâches et des responsabilités exigées lors de la formation complémentaire (*fellowship*) ainsi que le pourcentage accordé à chacune des tâches (clinique, enseignement et recherche) (environ 3 pages);
- Nom et coordonnées de la ou du responsable du stage de formation;
- Lettre de la ou du responsable du stage attestant que le laboratoire ou l'hôpital d'accueil accepte la candidate ou le candidat;
- Lettre de recommandation de la directrice ou du directeur de département facultaire relative à l'intérêt du département à vous recruter et à l'importance de votre contribution aux diverses missions de la Faculté;
- Curriculum vitae de la ou du responsable de stage (limiter les publications aux cinq dernières années);
- Lettre d'appui de la ou du chef de service ou de département de l'établissement qui prévoit vous recruter. Cette lettre doit décrire les engagements du milieu en matière de soutien financier et de temps libéré pour la poursuite des activités universitaires ou de recherche;
- Avis de conformité (par la directrice ou le directeur des services professionnels) ou document équivalent, voir la section **Critères d'admissibilité**;
- Curriculum vitae complet dans lequel figurent notamment votre expérience en enseignement et en recherche, la liste de vos publications et communications avec les références exactes.

Votre dossier doit contenir les documents suivants si vous faites une **demande de renouvellement** :

- Rapport des progrès accomplis (environ 3 pages) dans lequel vous présentez votre cheminement au cours de l'année écoulée et les résultats obtenus, puis la planification détaillée de l'année de formation à venir;
- Lettre de la ou du responsable du stage attestant de la validité du stage, des résultats et de son acceptation du plan de formation de l'année à venir;
- Curriculum vitae à jour contenant la liste des publications avec les références exactes.

Conditions d'obtention de la bourse

Pour obtenir la bourse, vous devez vous engager à :

- faire des démarches auprès des organismes subventionnaires ou d'autres instances pour contribuer à financer votre formation;
- dévoiler toute autre source de financement, incluant l'obtention d'une bourse nominative, la Faculté se réservant le droit d'ajuster sa contribution financière en conséquence;
- effectuer le stage tel qu'il a été présenté;
- travailler dans l'un des établissements du réseau hospitalier de la Faculté de médecine pour une durée minimale de 3 ans;
- faire parvenir un bref rapport à la directrice ou au directeur de votre département universitaire, au terme de votre stage de formation. La directrice ou le directeur en transmettra une copie à la ou au secrétaire de la Faculté;
- reconnaître le soutien de la Faculté de médecine de l'Université Laval dans toute publication ou communication émanant d'un travail fait pendant le stage;
- rembourser le plein montant de la bourse avec intérêts courants à partir du moment où la bourse a été attribuée si, après avoir reçu une offre d'emploi d'un établissement affilié, ***vous décidez d'aller travailler à l'extérieur du réseau des établissements affiliés à l'Université Laval.*** Le taux d'intérêt correspond au taux d'escompte de la Banque du Canada majoré de 2 %. Le calcul des intérêts est corrigé à chaque modification de taux par la Banque du Canada et se calcule à taux simple. Si vous n'achevez pas les 3 années promises, le remboursement se fera au prorata du nombre de mois restants pour atteindre 36 mois.

Cependant, si vous ne pouvez pas revenir vous établir dans le réseau des établissements affiliés à l'Université Laval parce que vous n'avez pu obtenir de poste dans les effectifs médicaux de votre région (PEM), malgré le fait que vous ayez été recommandé ou recommandé par la Faculté à l'Agence concernée, vous n'êtes pas tenu ou tenue de rembourser la bourse.

Pour toute boursière et tout boursier dont le total des bourses, incluant la bourse McLaughlin, et les salaires escomptés totaliseront plus de 70 000 \$, la Faculté réduira sa contribution de l'excédent de cette somme, afin de pouvoir décerner le plus grand nombre possible de bourses. La bourse maximale de la Faculté est de 40 000 \$ et la bourse minimale de 5 000 \$.

Exceptionnellement, pour des motifs sérieux et avec l'approbation de la directrice ou du directeur de son département, une boursière ou un boursier peut être autorisé ou autorisée à modifier une partie d'un stage en cours.

Processus de sélection des candidates et des candidats

Comité scientifique

Un Comité scientifique procède à l'analyse détaillée des diverses demandes et transmet ses recommandations à la doyenne ou au doyen.

Le Comité scientifique évalue les candidatures et formule ses recommandations à la doyenne ou au doyen.

Critères pour l'évaluation initiale des dossiers

Le Comité scientifique formule ses recommandations en s'appuyant notamment sur les critères suivants :

- La qualité du projet;
- La pertinence du projet par rapport aux besoins de la Faculté ou du département universitaire. Dans ce contexte, une attention spéciale sera accordée à l'analyse des retombées départementales et facultaires du projet présenté;
- La durée de la formation complémentaire envisagée; une formation de 2 ans incluant une période de recherche clinique est idéale;
- La recommandation de la directrice ou du directeur du département facultaire;
- L'inscription à un programme formel conduisant à un grade universitaire

supérieur n'est pas obligatoire, mais elle est fortement encouragée;

- Le curriculum vitae et, en particulier, les aptitudes sur le plan des études universitaires attestées dans celui-ci;
- Formation et expérience en enseignement (participation à des cours, développement de matériel pédagogique, etc.);
- Implication hospitalo-universitaire (participation à des comités, etc.);
- Prix, bourses, distinctions;
- Autres expériences ou réalisations pertinentes.

Évaluation des demandes de renouvellement : Les demandes de renouvellement sont considérées au mérite.

Choix final des candidats

La sélection finale des boursières et des boursiers est effectuée par le comité de régie facultaire présidé par la doyenne ou le doyen. Ce comité s'appuie sur les recommandations formulées par le Comité scientifique. Par contre, le comité de régie donne la priorité aux dossiers en fonction de leur valeur ajoutée sur le plan pédagogique et en fonction des besoins des divers départements facultaires. Comme le nombre de bourses est limité, les projets visant principalement l'acquisition de connaissances ou d'expertises cliniques ont peu de chances d'être retenus.